



COMMUNE DE BOFFLENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 12.12.2016

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Assermentations s'il y a lieu
3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016
4. Demande d'acceptation du budget 2017
5. Présentation de la planification financière 2017-2021 et fixation du plafond d'endettement
 - 5.1. Préavis municipal 07/2016 « Octroi d'une autorisation fixant à CHF 10'000.- par cas le montant que la Municipalité peut engager à titre de dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016-2021 »
 - 5.a. Préavis municipal 8a/2016 « Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite de CHF 5'000.- par cas pour la législature 2016-2021 ».
 - 5.b. Préavis municipal 8b/2016 « Autorisation générale pour acquérir des participations dans les sociétés commerciales, avec une limite de CHF 5'000.- par cas pour la législature 2016-2021 ».
 - 5.c. Préavis municipal 8c/2016 « Autorisation générale de plaider (LC art. 4 ch. 8) pour la législature 2016-2021 ».
6. Demande de crédit extraordinaire de CHF 11'833.65 pour la rénovation partielle du parquet de la Grande Salle.
7. Communications diverses de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Monnard (Président du Conseil) ouvre la séance à 20h03.

1. Appel

Le quorum est de 19. Il y a 25 présents, 5 absents et 6 personnes se sont excusées.

2. Assermentations s'il y a lieu

Aucune personne ne sollicite l'assermentation.

3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016

Après lecture, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Demande d'acceptation du budget 2017

Le syndic, Monsieur Pierre-Alain Fiechter, lit et commente le Préavis Municipal n° 5/2016 « Budget 2017 », selon lequel la Municipalité propose un budget présentant un excès de charges de Fr. 3'170, malgré une augmentation annoncée des charges. M. Fiechter relève quelques points importants et en donne des explications supplémentaires.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Bernard Roellinger, rapporteur de la commission de gestion, qui fait lecture de son rapport, et qui propose au Conseil d'accepter le budget pour l'année 2017, la commission étant satisfaite par les explications données par la Municipalité, par exemple concernant le point 43.311 « Achat de matériel », qui comprend une débroussailleuse, une souffleuse et des panneaux dans la forêt.

La parole est donnée aux conseillers. Mme Roselyne Risse revient sur le point 43.311, demandant quelles personnes seront habilitées à utiliser ces outils et si leur achat permet de renoncer aux frais de la balayeuse. Monsieur Christophe Mégroz répond que les outils seront utilisés par les personnes qui s'occupent de l'entretien du cimetière (Mme Descombes), de l'église (Mme Grandjean), des routes (lui-même) et de l'espace de jeux. Ces outils ne remplaceront pas la balayeuse.

M. François Pittet demande des clarifications concernant les dettes de la commune. M. le syndic répond qu'actuellement la commune a seulement une petite dette sur la grande-salle, mais que des investissements importants sont prévus pour la législature. M. Pittet demande également des précisions concernant les petites sommes prévues comme salaires dans chacun des dicastères. M. Pierre-Alain Fiechter explique que ces sommes comprennent les heures des municipaux dans chaque dicastère. Mme Danièle Roussy, la boursière, précise que le point 301 dans chaque dicastère correspond aux salaires des municipaux, alors que le point 314 comprend des salaires payés à des ouvriers extérieurs à la Municipalité, ces deux types de salaires devant être décomptés séparément.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote le projet de budget 2017, comprenant des revenus à 727'761.- et des charges à 730.931.-, avec un excédent de charges de 3'170.-. Le budget 2017 est accepté à l'unanimité.

5. Planification financière 2016-2021

Le syndic, Monsieur Pierre-Alain Fiechter, lit et commente le Préavis Municipal n° 6/2016 « Préavis municipal concernant la fixation du plafond d'endettement de la commune de Bofflens à Fr. 3'315'000.- pour la législature 2016-2021 ». Il souligne le fait que le plafond d'endettement, ainsi que les sommes proposées dans le tableau de planification financière, constituent des plafonds qu'il ne sera pas possible de dépasser, toute dépense étant soumise au Conseil par la voie légale.

Monsieur Bernard Roellinger, rapporteur de la commission de gestion, fait lecture de son rapport et propose au Conseil d'accepter le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 selon la planification financière présentée par la Municipalité.

M. François Pittet prend la parole et demande des clarifications concernant la somme de Fr. 284'900.- utilisée dans le calcul de l'endettement. Mme Danièle Roussy, la boursière, précise

que cette somme représente la dette actuelle de la commune. M. Pittet se pose également la question des réserves actuelles de la commune. Mme Danièle Roussy cite environ Fr. 600'000.- de réserves propres en liquide et environ Fr.- 100'000 dans les plafonds des crédits pour les constructions et la route. M. le syndic Pierre-Alain rajoute que jusqu'à présent la planification financière pouvait comprendre un dépassement maximal de 275%, alors qu'en 2017, pour la première fois, il n'y a pas de plafond. La Municipalité en a profité pour prévoir des chiffres conséquents, qui ne seront vraisemblablement pas atteints, mais cela évite que les dépenses réelles dépassent les prévisions et que, par conséquent, elles doivent être défendues devant le Conseil d'Etat, démarches lentes et compliquées. Des projets importants sont possibles (par exemple le réseau d'eau ou la rénovation du collège), qui n'apporteront pas que des dépenses, mais aussi des recettes. La situation financière actuelle, avec des taux bancaires négatifs et des intérêts très bas, peuvent rendre des nouveaux crédits très intéressants. Par contre, la Municipalité reste prudente et allouera des dépenses en fonction des grandes priorités. M. François Pittet remercie pour ces précisions.

M. Vincent Monnier pose la question si ce plafond d'endettement doit être encore approuvé par le canton. M. le syndic confirme, en mentionnant qu'exceptionnellement cette année l'approbation est facile à obtenir, par contre tout dépassement serait difficile à défendre.

A la question de M. Bastien Brandt qui demande si des plafonds annuels doivent être planifiés, M. le syndic répond que la planification se fait seulement par législature.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote le Préavis Municipal N° 6/2016 concernant la fixation du plafond d'endettement de la commune de Bofflens à Fr. 3'315'000.- pour la législature 2016-2021, préavis qui est accepté à l'unanimité.

5.1. Préavis municipal 07/2016 « Octroi d'une autorisation fixant à CHF 10'000.- par cas le montant que la Municipalité peut engager à titre de dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016-2021 »

Le syndic, Monsieur Pierre-Alain Fiechter, lit et commente le Préavis Municipal n° 7/2016 « Octroi d'une autorisation fixant à CHF 10'000.- par cas le montant que la Municipalité peut engager à titre de dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016-2021 », soulignant qu'il s'agit d'une mesure habituellement reconduite à chaque législature et qui permet d'accélérer le règlement de certaines situations inattendues.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Bernard Roellinger, rapporteur de la commission de gestion, qui fait lecture de son rapport, et qui propose au Conseil d'accepter la demande de la Municipalité. Par vote unanime, le Conseil Général accepte l'octroi d'une autorisation fixant à CHF 10'000.- par cas le montant que la Municipalité peut engager à titre de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, cela pour l'ensemble de la législature 2016-2021 et jusqu'à la première séance du Conseil Général de la législature suivante.

5.a. Préavis municipal 8a/2016 « Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite de CHF 5'000.- par cas pour la législature 2016-2021 »

5.b. Préavis municipal 8b/2016 « Autorisation générale pour acquérir des participations dans les sociétés commerciales, avec une limite de CHF 5'000.- par cas pour la législature 2016-2021 ».

5.c. Préavis municipal 8c/2016 « Autorisation générale de plaider (LC art. 4 ch. 8) pour la législature 2016-2021 ».

M. le syndic Pierre-Alain Fiechter lit et commente, un par un, les Préavis Municipaux n° 8a/2016 « Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite de CHF 5'000.- par cas pour la législature 2016-2021 », 8b/2016 « Autorisation générale pour acquérir des participations dans les sociétés commerciales, avec une limite de CHF 5'000.- par cas pour la législature 2016-2021 » et 8c/2016 « Autorisation générale de plaider (LC art. 4 ch. 8) pour la législature 2016-2021 ». Il explique pour chacune de ces demandes les bases légales, le fait qu'il s'agit de mesures habituellement reconduites à chaque législature, utilisées ponctuellement et qui permettent de simplifier et d'accélérer les démarches nécessaires au bon déroulement des projets communaux.

Monsieur Bernard Roellinger, rapporteur de la commission de gestion, fait à son tour lecture de son rapport pour chacun des préavis mentionnés. Il souligne qu'il s'agit des mesures dont la Municipalité disposait déjà lors des législatures précédentes et dont elle n'a jamais abusé ; la commission propose donc au Conseil d'accepter ces trois demandes de la Municipalité.

M. le Président soumet au vote du Conseil chacun de ces préavis, qui sont acceptés à leur tour à l'unanimité. M. Pierre-Alain Fiechter remercie le Conseil pour la confiance accordée pour la législature en cours.

6. Demande de crédit extraordinaire de CHF 11'833.65 pour la rénovation partielle du parquet de la Grande Salle.

Monsieur Christophe Mégroz, Municipal des bâtiments, lit et commente le préavis municipal n° 09/2016 « Demande de crédit extraordinaire de Fr. 11'833.65 pour la rénovation partielle du parquet de la Grande Salle ». Il souligne que la Municipalité a retenu la modalité de rénovation la moins onéreuse.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Bernard Roellinger, rapporteur de la commission de gestion, qui fait lecture de son rapport, et qui propose au Conseil d'accepter la demande de la Municipalité.

Monsieur Bastien Brandt demande quel serait le prix de la rénovation de tout le parquet de la Grande Salle. M. Mégroz précise que cela atteindrait la somme de 32'000.- même avec du parquet stratifié, peu adapté vu l'utilisation de la salle, alors que le projet actuel prévoit du parquet en bois massif.

Monsieur Fabien Berger pose la question de la possibilité d'utiliser du carrelage à la place du parquet. Monsieur le Syndic répond que cette possibilité est exclue car le plancher ne comprend pas de dalle en béton, le carrelage tiendrait pas.

Sur la demande de Monsieur Bastien Brandt, Monsieur Mégroz amène des explications supplémentaires sur les travaux : les premiers 3 mètres environ devant l'entrée seront démontés sur toute la largeur de la salle et remplacés ; les lames de parquet encore en bon état seront utilisées pour réparer le reste des détériorations sur l'ensemble de la surface. La possibilité d'utiliser une large plaque métallique à l'entrée sur cette surface a été discutée, mais le cachet de la salle s'en verrait nettement réduit.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la demande de crédit extraordinaire de CHF 11'833.65 pour la rénovation partielle du parquet de la Grande Salle,

demande qui est approuvée à l'unanimité par le Conseil Général. M. Megroz remercie le Conseil au nom de la Municipalité.

7. Communications diverses de la Municipalité

M. Pierre-Alain Fiechter informe le Conseil que le projet de réfection de la route cantonale avance : le 19-20 décembre il y aura le contrôle vidéo des canalisations, ce qui risque de générer du bruit ; en janvier, les analyses du goudron, les carottages seront finis, le dossier étant par la suite assez solide pour envisager les réparations.

Il informe également sur la situation du réseau d'eau : le projet ERNORM est fini, il reste la question d'un réservoir individuel ou un réservoir commun avec Agiez et Arnex, les chiffres concernées étant encore sujet de débat ; l'auteur du projet, M. Grossenbacher, sortira prochainement des chiffres plus précis. Faire un réservoir que pour la commune de Bofflens revient très cher, d'autres possibilités, plus simples et moins chères sont envisagées, par exemple la possibilité de rapprocher les réservoirs, pour pouvoir surtout assurer une pression d'eau suffisante. Toutes les communes sont bloquées par cette question, car il s'agit d'investissements importants et d'éléments difficiles à prévoir. Arnex et Agiez risquent de ne plus avoir de subventions ECA s'ils n'ont pas assez de pression, notre réservoir devient vieux, Agiez ont déjà investi dans leur réservoir et sont réticents à dépenser davantage. La situation presse, c'est un projet gros et compliqué, qui dépend de la décision de plusieurs communes. Il faut aussi prendre en compte la possibilité que d'autres communes (Croy-Romainmôtier) se raccordent plus tard au même réseau, situation dans laquelle elles devrait rembourser une partie de ces investissements, ce qui est compliqué. On espère qu'en ayant des chiffres plus clairs, on pourra envisager des solutions moins chères. Le projet avance lentement et la Municipalité informera le Conseil de l'évolution.

M. Monnier demande quelle est la solution si les autres communes restent indécises. M. le Syndic répond qu'une fois que le projet est plus clair, on aura probablement le soutien de l'ECA pour obliger les autres communes à se positionner. Si les autres communes refusent finalement d'accepter, il faudra revoir un projet à une autre échelle.

Mme Magali Descombes informe que les sapins de Noël offerts par la commune seront disponibles depuis le lendemain après-midi.

8. Divers et propositions individuelles

M. le Président se pose la question si le nouveau règlement du Conseil doit être prochainement imprimé sous forme de petit cahier ou sous quelle autre forme.

Mme Vuagniaux, ancienne secrétaire du Conseil, signale que le règlement avait été soumis à l'Etat de Vaud et qu'il devait être validé avant de pouvoir être imprimé. M. Baltariu, l'actuel secrétaire, confirme que le règlement est toujours en attente de validation par le Canton.

M. Eric Morier tient à discuter deux points : d'abord, en parlant de la décharge de Valebin dont il est un usager régulier, il aimerait saluer le travail de M. Philippe Sordet, la décharge étant très bien entretenue. Deuxièmement, concernant la planification financière, il félicite la Municipalité pour le projet, mais se pose la question des recettes, sollicitant la Municipalité à trouver des recettes extraordinaires vu l'ampleur des investissements possibles.

Mme Géraldine Brügger pose la question d'un plan du village qui était en préparation ; M. Megroz répond que ce plan n'est pas encore fait, mais envisagé.

M. Nicolas Descombes demande à la Municipalité pourquoi il y a eu des situations de travaux effectués avant la réalisation d'une mise à l'enquête ou d'une dispense, par rapport à M. Ljubisavljevic. M. le Syndic répond que, au moment du début des travaux, M. Ljubisavljevic avait déjà obtenu la signature des voisins sur sa demande de dispense d'enquête. Malheureusement, les travaux n'étant pas décrits sur la demande, les riverains ayant signé une page blanche, la Municipalité a refusé la dispense d'enquête et a stoppé les travaux le temps qu'une mise à l'enquête soit faite. Il met en garde les citoyens de ne jamais signer des papiers en blanc de cette façon.

M. Bernard Roellinger pose la question s'il y a du nouveau concernant la possibilité d'embauche d'un employé communal. M. Pierre-Alain Fiechter répond que la commune n'a pas les moyens pour un employé à plein temps et qu'il est difficile d'envisager quelqu'un qui travaille seulement ponctuellement ; une solution envisagée est de se grouper avec d'autres communes pour un poste permanent.

Mme Roselyne Risse demande si la commune a autorisé l'arrêt du bus postal au bord de la place d'entrée sur Route du Collège. Elle trouve que cet arrêt est dangereux car il est au bord de la route, avec le danger pour les enfants et que les cars bloquent la route. M. le Syndic répond que l'emplacement actuel de l'arrêt du bus n'est pas parfait, mais moins dangereux que celui d'avant (devant la laiterie de l'autre côté de la route cantonale) où il y a encore moins de place. Mme Magali Descombes rajoute que l'ancien arrêt se trouvait sur une place privée, ce qui n'est pas légal ; que l'entreprise CarPostal refuse de dévier de leur ligne et de faire une boucle à l'intérieur du village pour des questions de timing. Elle rappelle la responsabilité des parents de faire attention lors des transports scolaires. M. Mégroz signale que normalement il n'y a pas de voitures sur cette place, mais que, suite à des travaux, il y a eu une demande de stationnement temporaire pour une durée limitée.

M. Bernard Roellinger remercie M. Vincent Monnier pour l'idée de l'installation du Molok. Il se pose la question si une situation similaire d'amélioration est envisagée par rapport au local aux papiers et à la déchetterie. Mme Magali Descombes informe que suite aux investissements importants prévus pour la commune, les fonds réservés pour l'aménagement d'une déchetterie sont limités, ce qui signifierait une utilisation avec des heures restreintes, moins facile d'utilisation. Le système actuel n'est pas parfait, mais fonctionne bien à moindre coût. Elle remercie M. Daniel Besson qui s'occupe du transport des matériaux triés, ce qui représente une autre économie importante des coûts. On a étudié des offres de bennes ou autre type de transport y compris pour libérer le local papiers, mais pour l'instant on n'y serait pas gagnants et d'autres possibilités seront discutées une fois les gros travaux communaux réalisés, y compris la possibilité de la mettre en dehors du village.

M. Daniel Besson attire l'attention sur le fait que si la déchetterie était placée en dehors du village sans surveillance, ce serait très difficile, car même dans la déchetterie actuelle au milieu du village les gens amènent des déchets qui n'y ont pas leur place. Mme Brügger pose la question d'une caméra de surveillance. M. Besson soulève le problème de la personne qui devrait regarder les enregistrements de cette caméra. Mme Descombes conclut que même si les coûts par rapport à ces incivilités sont difficiles à accepter, les coûts d'une surveillance sont supérieurs. M. Bernard Roellinger signale que, habitant en face de la déchetterie, est parfois témoin des incivilités (par exemple du verre jeté par terre à côté de la benne, avec un danger pour les enfants), que doit-on faire dans ce cas ? Mme Descombes propose d'envoyer un mail à la Municipalité avec le nom ou la plaque de voiture.

M. Bernard Roellinger pose également la question, en relation avec la réfection de la route, sur la possibilité de l'installation d'un radar lumineux comme à Agiez. M. Christophe Mégroz répond que cela est déjà prévu dans le projet.

M. le Syndic Pierre-Alain Fiechter annonce un petit cadeau de la part de la commune pour les Municipaux sortants. M. Christophe Le Nedic, Mme Laurence Mégroz, M. Vincent Monnier et M. Jean-Luc Brandt reçoivent chacun une montre en bois avec l'emblème de Bofflens et de leur ancien dicastère.

Le Président informe que Monsieur Pierre Mercier est le représentant du journal l'Omnibus pour cette séance. Il remercie la Municipalité, les membres des commissions, les conseillers et la boursière.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h24 sans contre-appel.

Le Président du Conseil :

Le secrétaire :

Philippe Monnard

Gabriel Baltariu